

Le Lundi 25 Septembre deux mille-vingt-trois à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 18/09/2023, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Paule CAMPION, Catherine VÉROVE, Florence DUFOSSÉ, Gertrude LEJOSNE, Messieurs Louis KALTENBACH, Pascal DUQUESNE, Didier HAMY, Jérémy TERRAL, Louis BOUTROY.

Etait absent excusé : Adrien BOLLART.

Monsieur Louis KALTENBACH a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

Lancement des tranches optionnelles 1 et 2 concernant l'effacement des réseaux Rues à Vaches et Château d'Eau.

Notification aux entreprises

A l'unanimité des présents, l'Assemblée émet un avis favorable pour démarrer les travaux d'effacement de réseaux Rues à Vache et Château d'Eau qui étaient prévus en tranches optionnelles 1 et 2.

Il est autorisé à notifier l'ordre de service aux entreprises EIFFAGE Energie et HEMBERT TP.

Il est autorisé à solliciter le concours technique et financier de la FDE, le concours de Enedis, Orange et Cap Fibres.

Il est autorisé à signer tous les documents concernant ce dossier.

- Délibérations modificatives

Objet :D.M N° 04.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une décision modificative est nécessaire afin d'augmenter le compte ci-dessous :

DEPENSE FONCTIONNEMENT :

- 618 divers	300.00 €
- 624 Transports biens et collectifs	250.00 €
- 6411 Personnel titulaire	<u>280.00 €</u>
	= 830.00 €

RECETTE :

- 60632 F. Petit Equipement	830.00 €
-----------------------------	----------

Adopté à l'unanimité des présents.

Objet :D.M N° 05.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une décision modificative est nécessaire afin d'augmenter le compte ci-dessous :

- D 60631 Fournitures d'entretien	+ 1 000.00 €
- 73223 FPIC	+ 4 000.00 €
- <u>DEPENSE FONCTIONNEMENT :</u>	
- 022 Dépenses imprévues Fonct.	5 000.00 €

Objet :D.M N° 06.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une décision modificative est nécessaire afin d'augmenter le compte ci-dessous :

DEPENSE INVESTISSEMENT :

- | | |
|------------------------------------|------------|
| - 020 dépenses imprévues | 1 000.00 € |
| - 203 Op.111 Qualité eaux baignade | 4 110.00 € |

RECETTE :

- | | |
|------------------------------|------------|
| - 203 Op. 111 | 4 110.00 € |
| - D 2152 Op.105 RTE Ramsault | 1 000.00 € |

- **Taux de taxe d'habitation applicable en 2024**

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 *ter* du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences non affectées à l'habitation principale.

Vu l'article 1407 *ter* du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de majorer de 25 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Le Conseil Municipal charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité des présents.

- **Sollicitation d'un fond de concours exceptionnel auprès de Grand Calais Terre & Mers.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un fonds de concours exceptionnel sera demandé auprès de l'Agglomération de Calais pour financer en partie les travaux de voirie à la Folle Emprise.

Ce fond de concours s'élèvera à de 4 550.00 €.

Réserve Incendie

Monsieur le Maire informe que suite à la demande des pompiers afin de pouvoir accéder à la bouche à incendie se situant Rue du Château d'EAU, un devis a été établi auprès du SIRB afin de modifier cet accès.

Le coût de cette intervention de modification de bouche à incendie s'élève à : 1 155.96 TTC.

Adopté à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres Présents.

SITAC

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Grand Calais Terres et Mers par le biais du SITAC peut accorder une subvention d'un montant de :

100 € pour l'achat d'un vélo ou

250 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Jusqu'au 30 Avril 2024.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, pendant la période hivernale le SITAC met en place un transport à la demande pour rejoindre la ligne 5 à Sangatte.

La réunion de conseil s'est terminée à 19h45.